VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dossier de presse

Le budget 2015

2 février 2015

Contact :
Gilles COHEN / Marion MOUTET - Service communication
gilles.cohen@cc-vallee-herault.fr / marion.moutet@cc-vallee-herault.fr
04 67 57 04 50

Un budget alternatif

Notre budget, à l'instar de tous les autres budgets de collectivités, est dépendant de nombre de facteurs. La santé financière de l'Etat en fait partie et elle impacte particulièrement ce budget 2015. Dans le cadre de l'effort national de désendettement, nous perdons une partie conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement que nous alloue l'Etat. Ce soutien est amené à baisser encore dans les années à venir, et en 2017, nous aurons perdu un tiers du niveau de DGF que nous percevions en 2013.

Face à cette situation, le conseil communautaire pouvait choisir de réduire la voilure et de baisser le niveau de services proposés par la communauté de communes, ou alors il pouvait voter une hausse des taux de fiscalité.

Souvent, la vallée de l'Hérault s'est construite dans des choix alternatifs, et ce sera le cas de ce budget 2015. Nous n'avons pas voulu que le poids de la dette nationale retombe sur les habitants par notre biais, et ce, de quelque façon que ce soit. C'est donc sans augmentation d'impôts que nous maintiendrons la qualité des services proposés, et ce, grâce à une stratégie d'anticipation mise en place dès 2008.

Ainsi, nous affichons une section de fonctionnement d'un montant de ***15,6 millions d'euros,*** et un investissement d'un montant de ***7,5 millions d'euros.*** Ce budget principal est assorti de ***10,7 millions d'euros*** alloués aux différents budgets annexes.

Nous temporisons notre investissement, de manière à donner les meilleures chances aux projets qui seront inscrits dans le Projet de territoire 2015 - 2021 qui sera voté avant l'été. Réalisé après 18 mois de concertation, il fera écho aux envies de nos habitants.

Louis Villaret, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget d'une collectivité, mode d'emploi

Le projet de territoire

Sur la période 2008 - 2014, les actions de la communauté de communes se sont inscrites dans un ***projet de territoire,*** dont l'objectif était d'assurer la cohérence des projets conduits autour de trois axes :

- ***favoriser un aménagement équilibré du territoire***
- ***développer l'activité économique et l'emploi***
- ***renforcer l'offre de services en direction des habitants***

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire 2008 - 2014 s'était accompagné d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le Programme Pluri-annuel d'Investissement.
Cette méthode de projection et d'anticipation des projets et des investissements ayant fait ses preuves, ***un nouveau projet de territoire est en préparation pour la période 2015 - 2021***.
Après plus de 18 mois de concertation, le Projet de territoire 2015 - 2021 sera soumis au vote du conseil communautaire avant l'été, avec les deux outils qui l'accompagnent : le pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation. Le budget 2015 s'est construit dans cette optique d'anticipation et de rationalisation.

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement.
En 2015, son montant sera de 23,1 millions d'euros.

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. ***En 2015, elle s'élèvera à 15,6 millions d'euros.***

La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que : la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... ***En 2015, elle s'élèvera à 7,5 millions d'euros.***

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose de ses propres ressources, d'une section de fonctionnement et d'investissement, et comme pour le budget principal, ils s'équilibrent parfaitement. Ainsi, on trouve un budget annexe par parc d'activités dont l'intercommunalité a la charge ***(soit 6, représentant un montant global de 5,7 millions d'euros)***, un pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif ***(à hauteur de 136 000 €)***, un pour le Service d'Autorisation du Droit des Sols ***(191 000 €)*** et un pour le Service Ordures Ménagères ***(4,7 millions d'euros).***

Les clés de 2015

La capacité de désendettement

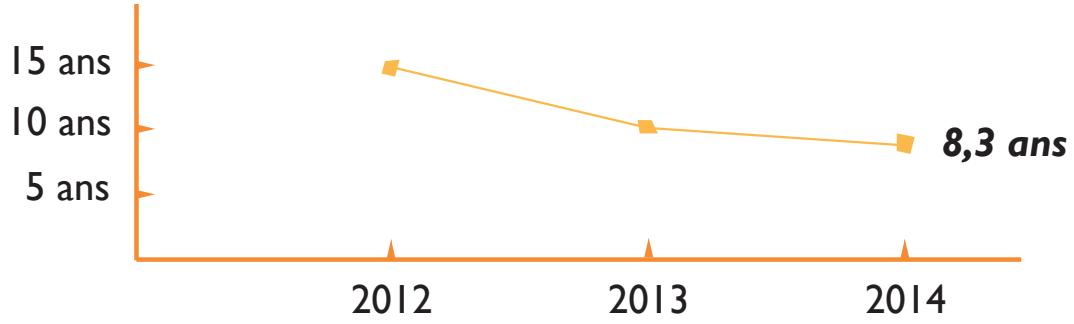

La capacité de désendettement figure en bonne place parmi les indicateurs de la santé financière d'une collectivité. Il s'agit du nombre d'années nécessaires pour absorber l'intégralité de la dette intercommunale. Une bonne capacité de désendettement doit se situer en-dessous de 10 ans.

La capacité d'autofinancement

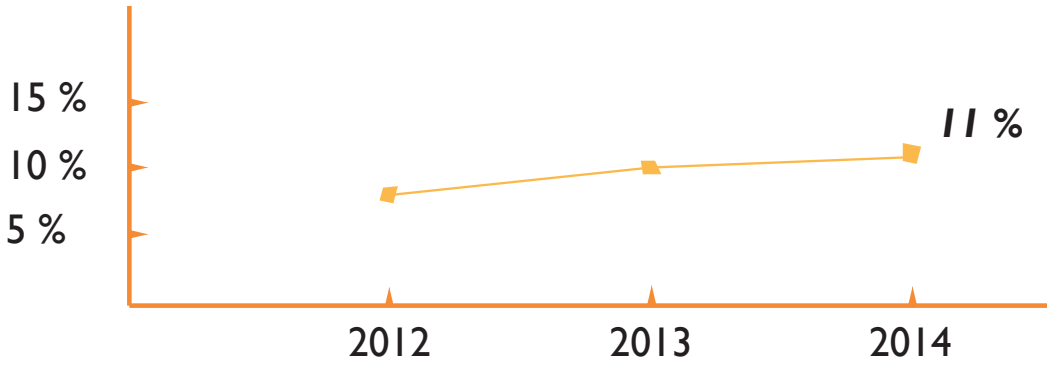

Cet indicateur nous apprend à quel niveau la collectivité finance ses projets par ses propres moyens. Une courbe en hausse sera donc recherchée, preuve que la communauté de communes ne dépend pas seulement des subventions et des emprunts.

Le budget global* 2015

33,8 millions d'€

**comprenant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes*

Section de fonctionnement
Budget principal

Recettes

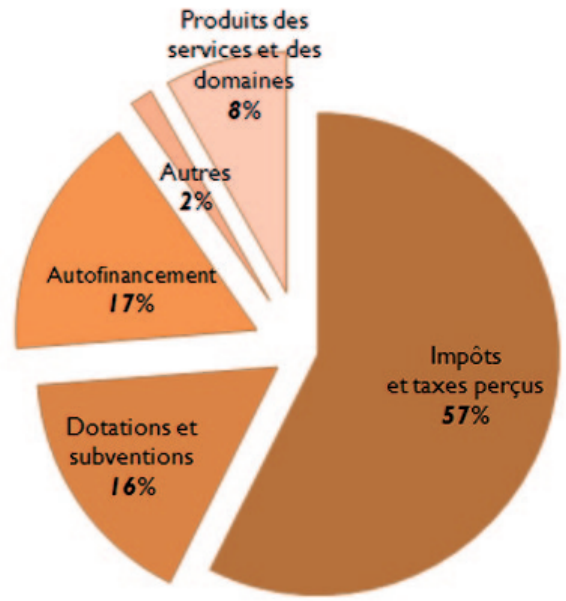
Produits des services et des domaines 8%
Autres 2%
Autofinancement 17%
Dotations et subventions 16%
Impôts et taxes perçus 57%

- Impôts et taxes perçus : 8 968 100 €
  dont *: taxes économiques : 2 843 100 €*
  Taxe de séjour : 35 000 €
  Taxe perçues des ménages issues du transfert des Conseils Généraux et Régionaux (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti) : 5 670 000 €
  Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) : 420 000 €
- Dotations et subventions : 2 561 347 €
  dont *:*
  Dotation globale de fonctionnement (Etat) : 1 785 000 €
  Subventions et participations : 776 347 €
- Autofinancement : 2 574 133 €
- Autres : 235 990 €
- Produits des services et des domaines : 1 284 192 €

Dépenses

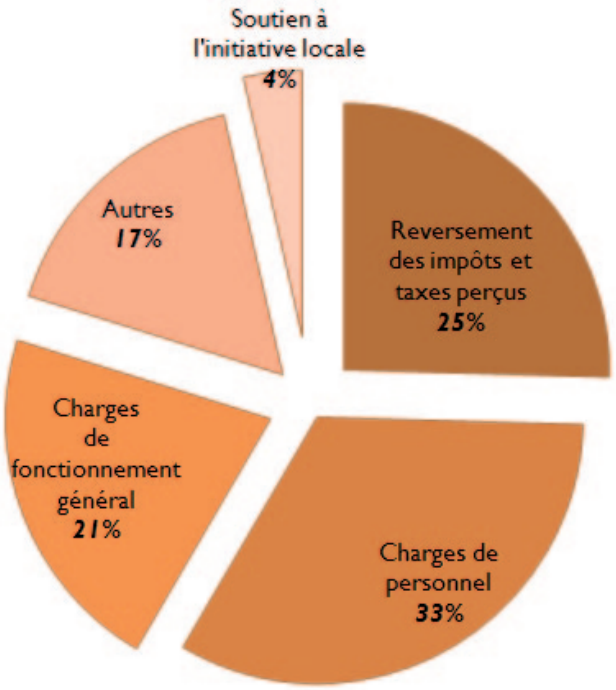
Soutien à l'initiative locale 4%
Autres 17%
Reversement des impôts et taxes perçus 25%
Charges de fonctionnement général 21%
Charges de personnel 33%

- Reversement des impôts et taxes perçus : 3 973 500 €
  dont reversement de fiscalité pour le fonds national de compensation suite à la réforme fiscale de 2010 : 2 266 500 €
  et reversement aux communes et à l'Office de Tourisme Intercommunal : 1 707 000 €
- Charges de personnel : 5 154 000 €
- Charges de fonctionnement général : 3 338 062 €
  dont *administration générale : 1 635 235 €*
  fonctionnement des services : 1 702 827 €
- Autres : 2 600 100 €
  dont dotation aux amortissements ; virement à la section investissement, charges financières
- Soutien à l'initiative locale : 558 100 €

La section de fonctionnement, qui porte le quotidien de la collectivité, ***s'éleve à 15 623 762 €***. Elle s'inscrit dans la tendance nationale à la rationalisation. En effet, les collectivités territoriales sont mises à contribution dans le cadre de l'effort national de désendettement de l'Etat. Cela a pour conséquence une diminution notable de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour cette année et jusqu'en 2017. Face à cette situation, le conseil communautaire a pris le parti de ne pas augmenter les impôts locaux. La communauté de communes pourra toutefois maintenir la qualité du service fourni, et ce, grâce à une stratégie d'anticipation financière mise en place dès 2008.

Section d'investissement
Budget principal

L'investissement intercommunal s'élève à ***7 561 872 €*** pour l'année 2015. Les actions engagées pourront ainsi se poursuivre, avant que le vote du Projet de territoire 2015 - 2021 et du Pacte financier et fiscal qui l'accompagne ne déterminent plus précisément la stratégie d'investissement pour les 5 années à venir.
Toujours dans une volonté d'anticipation, la part de l'emprunt va en diminuant, de façon à améliorer la capacité de désendettement de la communauté de communes. Au 31 décembre 2014, elle était ramenée sous la barre des 10 ans, ***à 8,3 ans.*** Cet indicateur témoigne de la bonne santé financière d'une collectivité.

Recettes

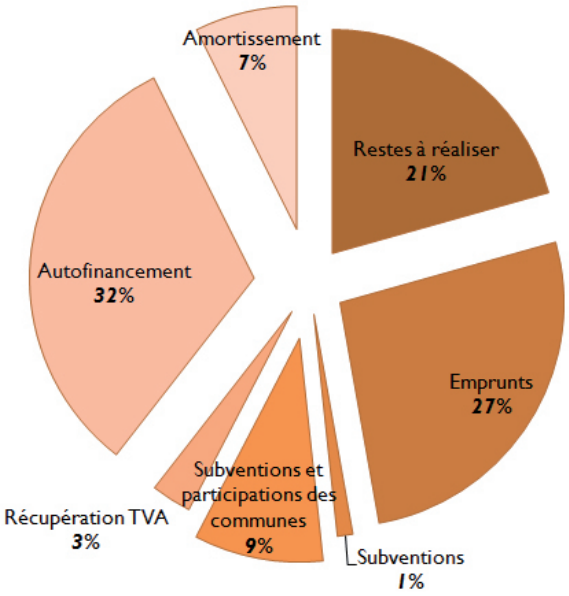

- Restes à réaliser : 1 559 348 €
- Emprunts : 2 011 000 €
- Subventions : 84 000 €
- Subventions et participations des communes : 702 800 €
  (dans le cadre de maîtrises d'ouvrage déléguées)
- Récupération TVA : 219 680 €
  (sur les opérations d'investissement)
- Autofinancement : 2 426 744 €
- Amortissement : 558 300 €

Dépenses

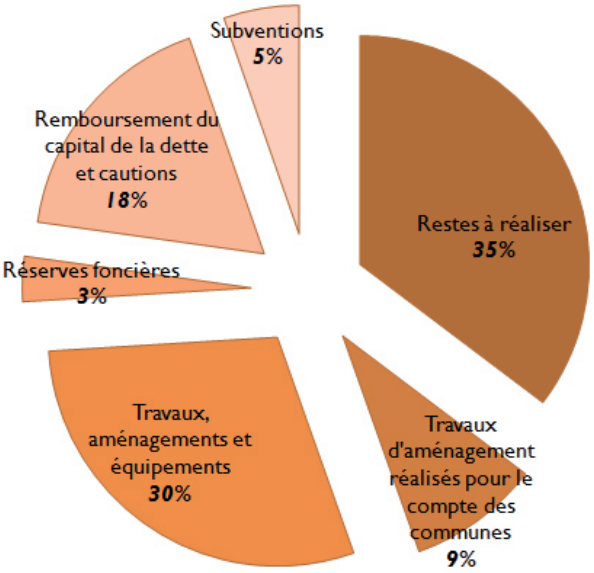

- Restes à réaliser : 2 669 092 €
- Travaux d'aménagement réalisés pour le compte des communes : 702 800 €
- Travaux, aménagements et équipements : 2 226 730 €
- Réserves foncières : 240 000 €
- Remboursement du capital de la dette et cautions : 1 320 000 €
- Subventions : 403 250 €
  (aides aux projets communaux)

Des ressources utilisées à bon escient

Voici comment sont répartis 100 € dépensés entre les trois axes du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Dynamiser le territoire et soutenir l'économie locale
38 €

Développement économique et touristique

Renforcer l'offre de services en direction des habitants
46 €

- Service Ordures Ménagères et Service Public d'Assainissement Non Collectif : 24 €
- Pôle enfance-jeunesse : 13 €
- Action culturelle : 5 €
- Mutualisation des données et haut débit : 4 €

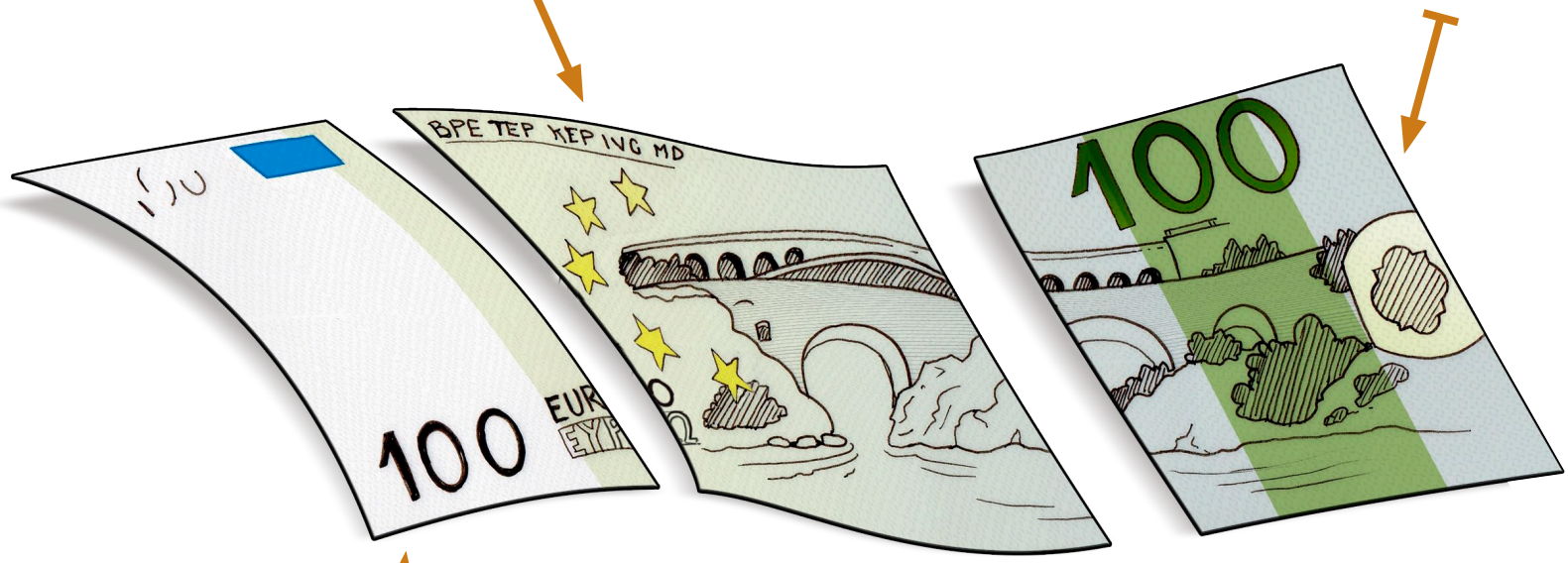

Favoriser un aménagement équilibré du territoire
16 €

- Environnement et patrimoine : 6 €
- Travaux réalisés pour le compte des communes : 6 €
- Programme local de l'habitat : 4 €

Les montants affichés ci-dessus comprennent à la fois les investissements imputés dans chacun des axes du projet de territoire, mais aussi les frais de fonctionnement inhérents. Notez que pour ce qui concerne le développement économique, sont présentées les dépenses liées au soutien des filières et aux animations économiques ainsi que les sommes liées aux parc d'activités consignées dans les budgets annexes.

3 axes de travail pour un projet de territoire

Axe 1 : favoriser un aménagement équilibré du territoire

Les montants affichés ci-dessous prennent en compte les dépenses d'investissement et de fonctionnement liés à ces projets.

Aménagement de l'espace : 2 374 108 €

- Accompagnement des communes en maîtrise d'ouvrage déléguée (phase 1 de la requalification des rues du centre ancien d'Aniane, requalification des anciens espaces ferroviaires de Campagnan...)
- Lancement de chantiers d'aide aux communes pour la réhabilitation de leur petit patrimoine bâti (restauration du pigeonnier du Pouget, de la source de la Mosson à Montarnaud...)

Environnement et patrimoine : 403 112 €

- Poursuite de la démarche Natura 2000 sur les deux sites « gorges de l'Hérault » et « montagne de la Moure et causse d'Aumelas »
- Accompagnement des communes et associations syndicales autorisées sur les questions liées à la ressource en eau

Urbanisme et habitat : 867 132 €

- Poursuite des actions du Programme Local de l'Habitat, avec notamment le Programme d'Intérêt Général « Rénovissime », ou encore les fonds de concours destinés aux communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux par exemple
- Accompagnement des communes qui le souhaitent dans l'instruction de leur dossier d'urbanisme

Deux projets seront menés en maîtrise d'ouvrage déléguée en 2015 : la requalification des rues du centre vile d'Aniane, ci-dessus, et la restauration du pigeonnier du Pouget ci-dessous.

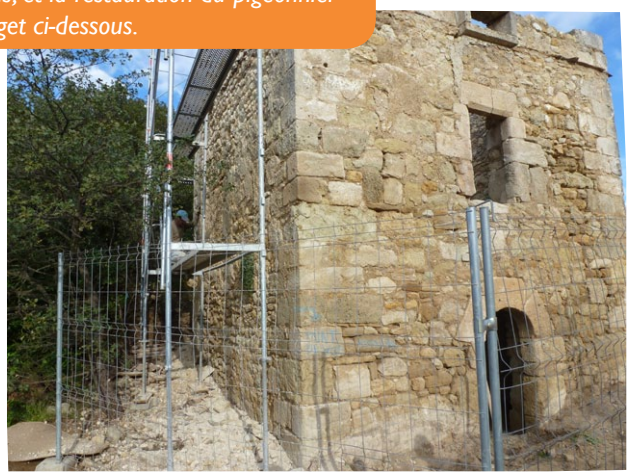

Le chiffre :

La capacité de désendettement de la communauté de communes est de

8,3 ans

3 axes de travail pour un projet de territoire

Axe 2 : dynamiser le territoire et soutenir l'économie locale

Les montants affichés ci-dessous prennent en compte les dépenses d'investissement et de fonctionnement liés à ces projets.

Développement économique : 7 698 828 €

- Organisation d'évènementiels économiques : Concours des vins de la Vallée de l'Hérault, A Vivre ! La Foire Expo, règlement d'aide aux évènements viticoles
- Poursuite des travaux de requalification de la ZAC La Croix, à Gignac
- Commercialisation des lots viabilisés sur les parcs d'activités Les Treilles, à Aniane et La Tour, à Montarnaud
- Soutien aux partenaires économiques et cotisations (72 500 €)

Le chiffre :
Dépenses réelles dédiées aux parcs d'activités, et autres budgets annexes :
315,48 € par habitant

Cosmo, un univers de commerces et de services à Gignac

Développement touristique : 1 039 809 €

- Soutien à l'Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault
- Fonctionnement du Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - gorges de l'Hérault

La fiscalité

Les taux de fiscalité restent **inchangés** pour cette année 2015, à savoir :

- Taux de Cotisations Foncières des Entreprises (C.F.E.) : 38,71 %
- Taux de la taxe d'habitation : 12,99 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,19 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,76 %
- Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 17,03 %

3 axes de travail pour un projet de territoire

Axe 3 : renforcer l'offre de services en direction des habitants

Une grande partie des montants affichés ci-dessous dépendent de la section de fonctionnement. En effet, le service aux habitants nécessite un investissement humain plus que matériel. Ainsi, un autre des leviers d'action dans ce type de domaine consiste en l'accompagnement de structures locales (associations, partenaires institutionnels...).

Les montants affichés ci-dessous prennent en compte les dépenses d'investissement et de fonctionnement liés à ces projets.

Pôle enfance-jeunesse : 3 069 892 €

- Maîtrise d'oeuvre et début des travaux pour la construction d'une nouvelle crèche intercommunale à Montarnaud (800 000 €)
- Fonctionnement des 5 multiaccueils d'Aniane, Gignac, Montarnaud, Montpeyroux, St-André-de-Sangonis
- Fonctionnement du Relais Assistants Maternels intercommunal
- Soutien aux partenaires sociaux et jeunesse (94 000 €)

Systèmes d'information : 735 787 €

- Haut-débit
- Développement du WebSIG
- Elaboration de données cartographiques

Service Ordures Ménagères : 5 369 646 €

- Poursuite de la collecte des déchets résiduels et des biodéchets en porte à porte
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (136 133 €)

Action culturelle : 1 234 679 €

- Fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale
- Réseau intercommunal des bibliothèques : développement du programme d'animations en bibliothèques, poursuite des acquisitions, élaboration d'un portail internet dédié au Réseau
- Soutien aux associations culturelles (116 000 €)

Les Musi'spectacles en bibliothèques

Le chiffre :
Produit des impôts directs :

239 € par habitant

(moyenne 2012 des CC à fiscalité professionnelle unique de même strate : 244 €)

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège de la communauté de communes
2 parc d'activités de Camalcé - BP 15
341150 GIGNAC
Tél - 04 67 57 04 50 - Fax 04 67 57 04 51

Contact :

Gilles COHEN / Marion MOUTET - Service communication
gilles.cohen@cc-vallee-herault.fr / marion.moutet@cc-vallee-herault.fr
04 67 57 04 50